Docusign Envelope ID: DACA36DB-2CDB-482C-B82A-616989ED9752

BARGRUM
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros
Siège social : 5, Villa de Ségur
75007 Paris

931 194 716 R.C.S. Paris

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
le 29 septembre à 10 heures 15,

au siège social de la société BARGRUM, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé 5, Villa de Ségur, 75007 Paris, identifiée sous le numéro 931 194 716 R.C.S. Paris (la « **Société** »),

Monsieur Jean-Sébastien BARRAULT, agissant en qualité d'associé unique (l' « **Associé Unique** ») de la Société,

détenant la totalité des 1.000 actions composant le capital social de la Société,

après avoir exposé :

1. qu'il est le seul associé de la Société,
2. qu'il a pris connaissance des documents suivants :

 - le texte des projets de décisions à soumettre au vote de l'Associé Unique ;
 - les statuts de la Société ;

a statué sur l'ordre du jour suivant :

- transfert du siège social de la Société ;
- pouvoirs pour les formalités légales.

L'Associé Unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION
(Transfert du siège social)

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société au 4, Route du Crêt des Vignes, 74290 Veyrier-du-Lac, avec effet à compter de ce jour.

En conséquence, l'Associé Unique décide de procéder à la modification corrélative de l'article 4 des statuts de la Société ainsi qu'il suit :

« ***ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL***

Le siège social est fixé :

4, Route du Crêt des Vignes,
74290 Veyrier-du-Lac ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION
(Pouvoirs pour les formalités légales)

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au Président, ainsi qu'au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

* * *
*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecteur, a été signé par l'Associé Unique, et consigné au registre prévu par la loi.

Le présent document est signé sous forme électronique au sens de l'article 1366 du Code civil et signé électroniquement au moyen d'un procédé d'identification fiable mis en œuvre par DocuSign®, garantissant la connexion de chaque signature avec le présent document conformément aux dispositions de l'article 1367 du Code civil.



Monsieur Jean-Sébastien BARRAULT
Associé unique